

MONTANT DE LA DOTATION JEUNES AGRICULTEURS SOLLICITE (SUITE)

B. Montant des modulations de la DJA

(Les critères de modulation sollicités doivent être en cohérence avec les éléments figurant dans le plan d'entreprise)

1. Installation Hors-cadre familial

Oui Non

Pourcentage du montant de base
ou Montant régional
%age ou XX XXX €

Montant de modulation
sollicité
|_|_|_|_|_| €

Observations particulières : _____

2. Projet Agro-écologique

Oui Non

Pourcentage du montant de base
ou Montant régional
%age ou XX XXX €

Montant de modulation
sollicité
|_|_|_|_|_| €

Observations particulières : _____

3. Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi

Oui Non

Pourcentage du montant de base
ou Montant régional
%age ou XX XXX €

Montant de modulation
sollicité
|_|_|_|_|_| €

Observations particulières : _____

4. Projet à coût de reprise / modernisation important

Oui Non

Grille de modulation régionale
(cf. partie « Précisions quant aux
critères de modulation »)

Montant de modulation
sollicité
|_|_|_|_|_| €

Observations particulières (dont montant des investissements pris en compte) : _____

5. Critère régional de modulation 1

Oui Non

Pourcentage du montant de base
ou Montant régional
%age ou XX XXX €

Montant de modulation
sollicité
|_|_|_|_|_| €

Observations particulières : _____

6. Critère régional de modulation 2

Oui Non

Pourcentage du montant de base
ou Montant régional
%age ou XX XXX €

Montant de modulation
sollicité
|_|_|_|_|_| €

Observations particulières : _____

C. Montant total des modulations de la DJA

Somme des modulations
sollicitées (non plafonnée)
|_|_|_|_|_| €

Règles de plafonnement
(le cas échéant)

Montant total des modulations
sollicitées
|_|_|_|_|_| €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cette partie précise, au niveau régional, les informations complémentaires sollicitées auprès du candidat à l'installation (indicateurs, etc.)

A préciser ou Sans objet

PRÉCISIONS QUANT AUX CRITÈRES DE MODULATION

Cette partie précise la déclinaison régionale des critères de modulation de la DJA

A. Définition des critères de modulation

1. Installation Hors-cadre familial

L'installation hors cadre familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil).

2. Projet Agro-Ecologique Installation Hors-cadre familial

A préciser

3. Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi

A préciser

4. Projet à coût de reprise / modernisation important

Les projets à coût de reprise / modernisation important sont ceux qui nécessitent un effort d'investissement important. Cet effort s'apprécie au regard des investissements de reprise, de renouvellement et de développement à réaliser par le jeune agriculteur, inscrits à son plan d'entreprise et vérifiés à l'issue de celui-ci : investissements physiques et immatériels classiques, achat de foncier dans la limite de 50 000 €, achat de parts sociales.

A préciser (notamment grille de modulation régionale)

5. Critère régional de modulation 1

A préciser

6. Critère régional de modulation 2

A préciser

B. Règles de plafonnement

A préciser

PIÈCES À FOURNIR

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à [guichet unique]	Sans objet
Pièce 1	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « XXX »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièce 2	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « XXX »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièce 3	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation « XXX »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDT ou DDTM, Cette liste de pièces à fournir complète, le cas échéant, la liste des pièces à fournir dans le cadre du formulaire de demande de la DJA

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Les destinataires des données sont le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DDT ou DDTM.